



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 9

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle convient d'interrompre temporairement ses travaux afin de permettre au président de prendre le fauteuil.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au groupe du Comité des subsides siégeant à l'Assemblée de poursuivre ses travaux jusqu'à 13 heures aujourd'hui.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 18 déposé le 8 septembre 2003. Ainsi, le budget de Sport sera examiné à l'Assemblée après celui du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 18 déposé le 8 septembre 2003. Ainsi, les budgets du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle, de la Direction générale des services aux personnes âgées et de la Situation de la femme seront examinés à l'Assemblée après le budget de Sport.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité jusqu'à midi, puis examine les affaires courantes, après quoi elle se forme de nouveau en Comité des subsides, comme convenu.

**TREIZE HEURES TRENTE**

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. MALOWAY, MAGUIRE, ALTEMEYER et FAURSCHOU ainsi que M<sup>me</sup> IRVIN-ROSS font des déclarations de député.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 18 déposé le 8 septembre 2003. Ainsi, le budget de la Direction générale des services aux personnes âgées sera examiné à l'Assemblée après celui de Sport.

**Jeudi 18 septembre 2003**

---

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n<sup>o</sup> 18 déposé le 8 septembre 2003. Ainsi, le budget de Enfants en santé Manitoba sera examiné dans la salle 254 après celui du ministère des Services à la famille et du Logement.

---

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n<sup>o</sup> 18 déposé le 8 septembre 2003. Ainsi, le budget de la Commission de la fonction publique et les budgets des postes Régime de retraite de la fonction publique et autres frais, Crédits d'autorisation, Crédits supplémentaires et Autres crédits seront examinés dans la salle 254 après le budget du poste Investissements en immobilisations.

---

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n<sup>o</sup> 18 déposé le 8 septembre 2003. Ainsi, le budget du ministère de la Conservation sera examiné dans la salle 255 après celui du ministère des Affaires intergouvernementales.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle interrompt ses travaux en comité à 17 h 30 et convient de les poursuivre le vendredi 19 septembre 2003 à 10 heures.

---

La séance est levée à 12 h 31 le vendredi 19 septembre 2003, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes